



Disponibilité d'office et démission

Par **Keroui sonia**, le **10/10/2016** à **12:18**

Bonjour,

A la suite d'un accident du travail et la mise en disponibilité d'office par mon employeur pour impossibilité de reclassement (Fonction publique hospitalière) et donc sans revenus depuis deux ans , je me pose la question à savoir si pendant cette deuxième année de disponibilité j'ai le droit de démissionner? Cela étant la seule solution pour pouvoir prétendre au minima au RSA...

Si c'est le cas dois-je donner un préavis et de combien?

Par avance, merci pour votre réponse.